

# Centre de Tennis - Tarifs et Abonnements 2016-2017

VALABLE DES LE 01.01.2016



FORMULES :	ETE DU 01.05 AU 30.09	HIVER DU 01.10 AU 30.04	LUNDI AU DIMANCHE	Samedi et dimanche (hiver) vendredi au lundi (été)
<b>Location à l'heure</b>			Période de 45 minutes	
08:30 - 16:30	25.—	35.—	18.—	18.—
16:30 - 22:30	27.—	41.—		20.—
<b>Abonnement de 10 heures</b>				
08:30 - 16:30	215.—	280.—	80.—	155.—
16:30 - 22:30	235.—	340.—		180.—
<b>Abonnement Junior (max 12 ans) 10 heures à choix</b>				
08:30 - 16:30	125.—	180.—		
Remarques : ajouter 8 fr. par personne si non junior				
<b>Abonnement d'hiver</b>				
08:30 - 16:30	-	960.—		
16:30 - 22:30	-	1140.—		
<b>Abonnement Annuel (52 semaines)</b>				
08:30 - 16:30	1325.—			
16:30 - 22:30	1500.—			
<b>Abonnement forfaitaires :</b>				
<i>Enfants jusqu'à 12 ans annuel</i>				
08:30 - 16:30	250.—			
<i>Adultes</i>				
08:30 - 16:30	430.—			
<i>VIP (1 personne)</i>				
08:30 - 22:30	790.—			
<i>SUPER VIP (2 personnes)</i>				
08:30 - 22:30	1570.—			
<b>Entraînements et interclubs</b>				
	Prix sur demande			

**Contact : 026/668.22.98**

Centre de Tennis - Squash - Badminton -  
Restaurant  
Chemin des Sports  
1523 Granges-près-Marnand  
<http://www.tennisgranges.ch>

**Une petite faim, une petite soif ?**

Venez profitez de notre Restaurant ouvert 7 jours sur 7 avec vue directe  
sur les courts de tennis !

Vous y découvrirez des menus variés et raffinés...

# Règlement :

Granges-près-Marnand, le 01.02.2010.

Article 1 :

Les abonnements forfaitaires sont personnels et ne peuvent être ni repris, ni transmis.

Article 2 :

Les abonnements forfaitaires sont valables durant une année dès leur date d'émission.

Article 3 :

Les réservations ne peuvent se faire que, au maximum, deux semaines à l'avance.

Article 4 :

Le titulaire d'un abonnement forfaitaire peut réserver au maximum une période à l'avance (sauf Super VIP - voir article 7). Chaque heure jouée permet d'en réserver une nouvelle.

Article 5 :

L'abonnement forfaitaire donne droit à l'accès sur le court pour son titulaire uniquement (sauf pour Super VIP - voir article 7). Il doit impérativement se trouver sur le court et jouer pendant sa réservation.

Article 6 :

Lors de l'utilisation d'un court en jeu de simple avec un joueur non porteur d'un abonnement forfaitaire, une demi location du court sera perçue selon le tarif en vigueur (sauf pour Super VIP, voir article 7). Pour l'utilisation d'un court en jeu de double, un quart de location sera perçu pour chaque joueur, non porteur d'un abonnement forfaitaire (sauf pour Super VIP, voir article 7).

Article 7 :

Particularités pour les abonnements forfaitaires Super VIP :

- Le titulaire de l'abonnement Super VIP bénéficie en plus d'une réservation d'une heure fixe par semaine, pendant une année.
- La réservation du court faite au nom du titulaire d'un abonnement de ce type, lui donne droit à l'accès au court avec une autre personne. Pour les doubles, un quart de location sera perçu pour chacun des autres joueurs.
- Pour une réservation faite par un joueur non porteur d'un abonnement forfaitaire jouant avec le titulaire d'un abonnement Super VIP, une demi location sera perçue pour un jeu de simple. Pour les doubles, un quart de location sera perçu pour chaque joueur non porteur d'un abonnement forfaitaire.

Article 8 :

Les abonnements forfaitaires permettent de jouer un nombre d'heures illimitées durant une année.

Article 9 :

En principe, le titulaire d'un abonnement forfaitaire ne peut jouer plus de deux heures consécutives.

Article 10 :

Les heures réservées à l'avance et non jouées doivent être libérées au moins douze heures à l'avance, faute de quoi, elles seront facturées selon le tarif horaire habituel du centre, sauf si elles ont pu être relouées.

Article 11 :

Les abonnements forfaitaires ne sont pas valables pour les leçons de tennis avec le professeur et les entraînements interclubs collectifs. En outre, le Centre de Tennis se réserve le droit d'occuper les courts pour organiser des tournois et de fermer ses installations pour les vacances annuelles d'été et les jours de fêtes de fin d'année (25 décembre et 1er janvier).

**Nos prix s'entendent en francs suisses et TVA incluses.**

Contact : 026/668.22.98 - Centre de Tennis, Chemin des Sports, 1523 Granges-près-Marnand

<http://www.tennisgranges.ch>

Règlement valable dès le 01.12.2011